



Mardi, 18 mai 2004

Club des ornithologues de Québec
Domaine Maizerets
2000, boul. Montmorency
Québec (Québec) G1J 5E7

Madame Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Prolongement de l'autoroute du Vallon
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Sujet : Étude d'impact sur le prolongement de l'autoroute du Vallon

Madame,

Le Club des ornithologues de Québec (COQ), fondé en 1955, s'est toujours préoccupé de problématiques environnementales pouvant affecter les oiseaux et leurs habitats. C'est dans cet esprit, considérant les impacts potentiels sur le milieu, que nous tenons à faire valoir notre point de vue sur le projet de prolongement de l'autoroute du Vallon, présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) par le ministère des Transports et la Ville de Québec.

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner que la Direction du COQ s'oppose au projet, bien que, selon les données présentées dans l'étude d'impact ainsi que la tendance du développement dans le secteur, nous devons avouer qu'il est devenu quasi incontournable. En effet, le peu d'efforts placés dans le développement du transport en commun dans la région de Québec a créé ces hauts niveaux de circulation à l'heure de pointe, alors que la plupart des conducteurs de véhicules sont souvent seuls. En ce sens, une ou des lignes de tramway ou de train de banlieue liant la couronne nord de Québec et passant notamment par les autoroutes Laurentienne, le boulevard de l'Ormière et la rue St-Jacques seraient des projets de transport plus viables, et auraient évité la nécessité du prolongement de Du Vallon. Dans un autre ordre d'idées, la partition ville-campagne et le phénomène de la mondialisation font que la population québécoise se retrouve de plus en plus dans les villes, éloignant ainsi les banlieues du centre-ville, et obligeant encore de nouveaux boulevards.

Mais laissons là les réflexions urbanistiques; le COQ se penchera plutôt sur les impacts au milieu naturel, et plus particulièrement les oiseaux et le parc de l'Escarpement. La configuration du projet lui-même a été examinée, puisqu'elle a des influences directes sur les impacts au milieu biologique.

Au chapitre de l'inventaire, la section sur l'avifaune (3.3.2.3) est acceptable, bien que les promoteurs aient omis de consulter le COQ, pourtant une source de renseignements importante en milieu urbain, alors que quelques-uns de nos membres fréquentent régulièrement le parc de l'Escarpement. De ces derniers, ils auraient appris que l'Épervier de Cooper (*Accipiter cooperii*) fréquente occasionnellement le parc et les boisés au nord du boulevard Chauveau comme aire de chasse (bien qu'aucun nid n'ait été repéré), que la Maubèche des champs (*Bartramia longicauda*) niche occasionnellement dans les friches de part et d'autre du boulevard Chauveau, de même que le Moucherolle des saules (*Empidonax trailii*), une autre espèce peu commune au Québec. Enfin, on fait peu état des hiboux dans l'étude d'impacts, alors que le COQ sait qu'à l'occasion le Grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*) fréquente le parc, et que le Hibou moyen-duc (*Asio otis*) s'observe à l'occasion dans les zones de conifères denses du parc ou de sa périphérie, un phénomène exceptionnel en milieu urbain.

En ce qui a trait à l'étude comparative des options, nous sommes d'avis que les critères environnementaux auraient dû être inclus au premier niveau d'analyse. Qu'ils se soient avérés discriminants ou non, ces critères auraient pu faire ressortir certains avantages de l'option «St-Jacques».

Au chapitre des impacts, nous avons été fort étonnés de constater qu'un chargé de projet du ministère des Transports, Monsieur Y. Bédard, a avisé de ne pas vérifier la présence d'espèces d'oiseaux rares dans la zone d'étude. Cette attitude n'est certes pas scientifique, présupposant leur absence. En ce qui a trait aux espèces d'oiseaux de proie, afin notamment d'atténuer tout impact potentiel à l'Épervier de Cooper, qu'il y ait inventaire ou non, nous suggérons que des superficies actuellement en friche soient conservées en périphérie de la forêt du parc de l'Escarpement, afin de les laisser évoluer en forêt mature dans un horizon à long terme. Parlant de friches, la Ville de Québec devrait prévoir l'entretien continu d'aires de friche herbacée à arbustive en périphérie de la forêt actuelle du parc de l'Escarpement; car la faune avienne fréquente abondamment ces habitats en migration, surtout si un étang subsiste. Cet élément créerait de surcroît un attrait pour les visiteurs du parc.

Au plan du loisir, le promoteur n'a pas évalué l'impact de la traversée du parc de l'Escarpement (viaduc ou passerelle) sur les usagers du parc. Ceci nous semble être un oubli majeur, qui devrait être comblé absolument, en incluant des mesures d'atténuation (buttes acoustiques au droit des viaducs, si cette option est retenue, et parapet plein de façon à empêcher les ondes sonores de pénétrer dans l'axe du sentier au droit de la traversée).

Nous sommes confiants que la Commission prendra nos commentaires en ligne de compte, de façon à rendre le projet des promoteurs plus acceptables pour la flore et la faune ainsi que pour les citoyens de Québec, qui méritent qu'on leur maintienne un parc de l'Escarpement en bonne santé. C'est le moins qu'on puisse demander pour compenser les impacts de cet autre boulevard dans la région de Québec.

Veillez agréer, madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Éric Razurel, Président
Club des ornithologues de Québec